

Nérac, le **04 AOUT 2021**

Madame Cécile MARILLER
Présidente du Tribunal Administratif de
BORDEAUX
Tribunal Administratif de BORDEAUX
9, Rue Tastet – CS 21490
33063 BORDEAUX CEDEX

Service : Urbanisme

Affaire suivie par : Maxime DARAY – Responsable du Service Urbanisme – 05-53-97-43-83

Référence : AL/PD/YB/MD

Objet : Désignation d'un commissaire enquêteur pour la procédure de Déclaration de Projet N1 emportant mise en compatibilité du SCOT d'Albret Communauté et du PLU d'ANDIRAN.

PJ : Notice non technique (version papier + version numérique cd)

Madame la Présidente

Par délibérations du 27/01/2021 et du 24/03/2021, et par arrêté du 14/04/2021, le Président de la Communauté des Communes d'Albret Communauté a engagé la Déclaration de Projet N1 emportant la mise en Compatibilité du SCOT d'Albret Communauté et du PLU d'Andiran.

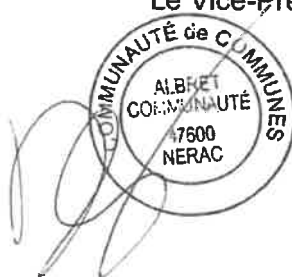
En conséquence, en application des articles L.153-46 et L.153-55 du Code de l'Urbanisme et conformément à l'article R.123-5 du Code de l'Environnement, je sollicite de votre part la désignation d'un Commissaire Enquêteur pour l'Enquête Publique portant sur la Déclaration de Projet N1 emportant la mise en Compatibilité du SCOT d'Albret Communauté et du PLU d'Andiran, qui pourrait se dérouler en Mairie d'Andiran pour une durée de 30 jours à partir du 15 Septembre 2021.

Conformément à l'article R.123-5 du Code de l'Environnement, vous trouverez ci-jointe la notice non technique du projet.

Dès sa désignation, je ne manquerai pas d'adresser au Commissaire Enquêteur une copie du dossier complet soumis à Enquête Publique et une copie numérique de ce dernier

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président en charge de l'Urbanisme
Albret Communauté



M. Patrice DUFAU